

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 21
de Votants 26
Quorum 10

Date de convocation : 10 septembre 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
21 septembre 2021 - 20 heures**

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt et un septembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous la
présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MMES GUILLIN, GEORGET, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET,
TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, LE
GREZAUSE, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY, CREMADES, M. DENECHAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHERAULT (pouvoir à M. THIROUARD), M. DUTERTRE (pouvoir à M. VALLET), MME
VAIL (pouvoir à M. THIROUARD), MM. FRANCOIS, MIGNOT, MME MOULIN (pouvoir à M. DENECHAUD), MME
RICHON (pouvoir à MME TURMEL).

ABSENT : M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME GEORGET.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme GEORGET a été désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 juin 2021

Après prise en compte d'une remarque, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Bâtiments-Travaux-Voirie

**3.1. Lancement de la procédure d'enquête publique pour la création du nouveau chemin rural
des Gasseaux à L'Hermitière**

Afin de procéder à la création d'un nouveau chemin rural des Gasseaux à L'Hermitière pour la desserte du
lieu-dit « Le Petit Cautier », le Conseil municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique portant
sur la création des chemins ruraux.

**3.2. Convention de servitudes pour le passage d'une canalisation d'eaux usées dans le chemin
rural de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre**

Pour permettre la mise aux normes d'un système d'assainissement non collectif, le Conseil municipal donne
son accord pour le passage d'une canalisation dans le chemin de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre et
autorise Monsieur le Maire ou à son représentant à signer les documents relatifs à la constitution de cette
servitude, étant entendu que tous les frais d'acte notarié seront à la charge du demandeur.

3.3. Rétrocession de terrain le long de la voie communale de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre pour en permettre l'alignement

Dans le cadre de la régularisation du tracé de la voie communale de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une bande de terrain d'une contenance approximative de 40 m² et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat à venir, sachant que le prix fixé compte-tenu de l'intérêt public de cette transaction, est l'euro symbolique et que tous les frais seront à la charge de la collectivité.

3.4. Choix de l'entreprise pour la réalisation des contrôles sanitaires et d'hygiène alimentaire dans les cuisines des restaurants scolaires

Afin de réaliser les contrôles sanitaires obligatoires dans les cuisines des restaurants scolaires communaux, le Conseil municipal, décide de retenir pour les trois sites (écoles de Mâle, de La Rouge et du Theil-sur-Huisne), le laboratoire LTSA pour un montant de 6 975.00 € HT, soit 8 370.00 € TTC/an (révisable annuellement au terme de la 1^{ère} année). Il autorise également Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce contrat d'une durée de 1 an reconductible 3 fois.

3.5. Etudes préliminaires pour l'aménagement sécuritaire du carrefour de La Grandinière à La Rouge et du bourg de Saint-Agnan-sur-erre

Dans le cadre des études préliminaires à réaliser pour améliorer la sécurité des carrefours de la Grandinière à La Rouge et de l'entrée de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'Agence Départementale d'Ingénierie (Orne-métropole) pour un montant de 4 200.00 € HT soit 5 040.00 € TTC.

4. Assainissement collectif

4.1. Choix du bureau d'études pour le renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif

En vue du renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées du Theil-sur-Huisne, Mâle et La Rouge, le Conseil municipal décide de retenir le bureau d'études NTE pour assister la Commune tout au long de la procédure pour un montant de 13 230.00 € HT, soit 15 876.00 € TTC.

4.2. Raccordement du lieu-dit « Les Cochinières » à La Rouge au réseau d'assainissement collectif

Pour permettre le raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement collectif de La Rouge, le Conseil municipal décide d'accepter le devis de la société VEOLIA pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 5 983.64 €, soit 7 180.37 € TTC.

5. Police municipale

5.1. Avenant à la convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour le lancement d'une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants

Le Conseil municipal décide de lancer une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux moyennant une subvention de 50 € par animal jusqu'à concurrence de 20 au maximum.

6. Sports :

6.1. Règlement de fonctionnement du city-stade

Suite à la mise en service durant l'été du city-stade, le Conseil municipal décide pour en règlementer l'utilisation, de mettre en place un règlement de fonctionnement.

7. Affaires scolaires

7.1. Mise en place de petits déjeuners gratuits dans les écoles de la Commune

Afin de réduire les inégalités sociales et favoriser les apprentissages des élèves, le Conseil municipal décide à compter du 1^{er} novembre 2021 d'adhérer au dispositif « petits déjeuners gratuits » proposé par les services de l'Education Nationale.

8. Personnel

8.1. Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

Dans le cadre de l'organisation du service de la restauration scolaire de l'école André Barbet, le Conseil municipal décide de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet (5.34 h/35 h annualisées) à compter du 1^{er} octobre 2021.

9. Finances

9.1. Attribution d'une subvention à l'association « La Gaule Theilloise »

Pour procéder à l'empoissonnement et au nettoyage des parcours communaux de pêche, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 550 € (idem N-1) l'association « La Gaule Theilloise ».

9.2. Fixation du prix de vente du terrain cadastré section AI 65 au lieu-dit « Chartrage » au Theil-sur-Huisne

Dans le cadre du développement économique de la Commune, le Conseil municipal décide de se prononcer en faveur de la vente de la parcelle cadastrée section AI n° 65 et d'en fixer le prix de vente à 30 000 €, soit 1.63 €/m².

9.3. Décision Modificative n° 3 du Budget principal

Afin de tenir compte :

- des avenants à la convention avec la SPA pour de nouvelles campagnes de stérilisation de chats errants et de l'attribution d'une subvention à l'association « La Gaule Theilloise »,
- de la notification du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal,
- des opérations d'ordre budgétaires liées aux amortissements,
- du remplacement de poteaux d'incendie supplémentaires,
- des études préliminaires liées aux aménagements sécuritaires de La Rouge et de Saint-Agnan-sur-erre,
- des frais d'acte pour l'alignement du chemin de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre,
- de la régularisation de crédits inscrits pour l'école de musique,

- de la notification de subventions pour le city-stade et l'école de musique,
Le Conseil municipal décide d'approuver les transferts de crédits présentés dans le cadre de la Décision Modificative n° 3.

9.4. Décision Modificative n°1 du Budget annexe assainissement collectif

Afin de tenir compte des travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement du lieu-dit « Les Cochinières » et des opérations d'ordre budgétaires liées aux amortissements, le Conseil municipal décide d'approuver les transferts de crédits présentés dans le cadre de la Décision Modificative n° 1.

9.5. Dégrèvement exceptionnel de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties au titre de 2021 Concernant les locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19

Comme le prévoit l'article 21 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021, le Conseil municipal décide d'instituer un dégrèvement exceptionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2021. Ce dégrèvement concerne les locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

10. Gouvernance

10.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire :

- n° 15 en date du 27/07/2021, il a été procédé à la signature du devis pour la maintenance du parc informatique de la Commune avec la société CONTY,
- n° 16 en date du 27/07/2021, il a été procédé à la signature du contrat de fourniture de gaz pour la mairie de proximité de L'Hermitière et du logement communal annexe avec la société VITOGAZ,
- n° 17 en date du 01/09/2021, il a été procédé à la signature de la convention de mise à disposition de locaux pour l'école de musique.

Par arrêté du Maire n°82/2021 et 86/2021, il a été procédé à un transfert de crédits pour le remboursement de cautions et le paiement de consignations.

11. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres que la proposition faite à l'UNA pour l'acquisition de son local situé place des Teilleuls a été acceptée. La signature de l'acte de vente est prévue la semaine prochaine.
- Il signale l'arrivée au sein du personnel communal de Mme Laëtitia GREMY en qualité de responsable de la restauration scolaire de l'école André Barbet.
- Dans le cadre d'une démarche visant à améliorer le bien-être au travail, il fait savoir également qu'une séance de sophrologie a été proposée à l'ensemble du personnel communal. En fonction du bilan, cette expérience pourrait être renouvelée.

- La direction départementale de La Poste a informé par courrier la Commune des mesures envisagées visant à réduire l'amplitude des horaires d'ouverture du bureau du Theil-sur-Huisne suite à la baisse constante du flux de courrier. Une réponse sera faite pour signifier la désapprobation de cette décision qui va à l'encontre du maintien du service public.
- Le centre de secours de la Commune a mené dernièrement une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. Une convention de partenariat sera également mise en place avec la Commune suite au recrutement d'un agent communal.
- Une boîte aux livres a été installée près de la Maison des Services Publics grâce au partenariat de l'association le « Lion's Club ». Son inauguration aura lieu le 25 septembre prochain à 11 h.

12. Questions diverses

- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, fait un point sur les animations qui se sont déroulées durant l'été et qui ont été vivement appréciées par les habitants : à savoir, les soirées jeux et le feu d'artifice.
Le marché de Noël, prévu le 18 décembre prochain est quant à lui en cours de préparation.
- Mme GUILLIN, Adjointe en charge de la Communication, fait savoir que les bulletins municipaux sont en cours de distribution. Ils seront accompagnés du tout nouveau guide des associations et d'une information spécifique sur les aides en matière de rénovation de l'habitat.
- Comme l'an passé, Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune participera à la semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Cette « semaine bleue » se déroulera du 4 au 8 octobre prochain et permettra de proposer aux séniors de la Commune une activité gratuite par jour. Il indique par ailleurs qu'il conviendra de préparer prochainement les colis de fin d'année.
- Mme GEORGET, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales et Scolaires, revient sur la veille mise en place durant l'été pour la gestion du plan canicule. Sur 624 courriers adressés, 75 personnes ont sollicité leur inscription en tant que personne vulnérable.

Elle fait un point également sur le déroulement de la rentrée scolaire dans les 3 écoles de la Commune. Cette année, 265 élèves ont fait leur rentrée : 186 au Theil-sur-Huisne, 79 au regroupement pédagogique de Mâle et de La Rouge.

Concernant la restauration scolaire et notamment celle de l'école du Theil-sur-Huisne, le nombre de repas est à la hausse et les retours positifs sur la qualité des repas confirme le choix du changement du mode de gestion. Comme pour les deux autres sites de Mâle et de La Rouge, une diététicienne sera associée à la confection des menus.

Elle fait savoir que par ailleurs, le CCAS se réunira prochainement pour procéder au lancement du marché public relatif à la mutuelle communale ainsi qu'à l'évaluation externe et interne de la Résidence Autonomie.

Compte-tenu des besoins, le Centre de Vaccination Temporaire de Val-au-Perche prolonge son ouverture jusqu'à la fin de l'année. En remerciement de leur investissement, tout le personnel soignant qui participe au bon fonctionnement du Centre de Vaccination a été convié autour d'un déjeuner offert par la Commune.

- M. PLESSIS, Adjoint en charge de la Culture et de l'Environnement, a présenté le bilan des journées du patrimoine durant lesquelles une animation théâtrale a été organisée à la gare de Le Theil/La Rouge.

La commission Environnement qui s'est réunie dernièrement étudie la mise en place d'un plan d'entretien des cimetières et a lancé pour ce faire une consultation d'entreprises spécialisées. Un plan d'étude pour les risques d'inondation est également en cours d'élaboration de même qu'un projet de jardin partagé.

- M. MAUFAY, Conseiller municipal, s'interroge sur l'avancement du projet de surface commerciale. Mme GUILLIN, Adjointe en charge du Commerce, fait savoir qu'une rencontre est prévue prochainement avec les responsables d'une enseigne.

Il émet le souhait également que soit présenté au Conseil municipal un bilan chiffré de l'exploitation de la station-service. Monsieur le Maire fait savoir qu'il sera adressé à chaque membre prochainement.

- M. POLICE, Conseiller municipal, demande s'il est prévu de déplacer les radars pédagogiques. Monsieur le Maire répond que cela est prévu prochainement après présentation du bilan de l'exploitation des données actuelles.

- M. CONON, Conseiller municipal, s'interroge sur la protection du gentilé de la commune. Des vérifications seront entreprises.

Il fait remarquer l'état d'entretien du cimetière de Saint-Agnan-sur-erre. M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement rappelle qu'un plan d'entretien est à l'étude pour pérenniser de nouvelles pratiques.

- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande s'il est prévu de règlementer le fonctionnement de l'utilisation de l'embarcadère. Monsieur le Maire fait savoir qu'un règlement sera mis en place à la fin des travaux.

Il déplore par ailleurs la fermeture en soirée du portail qui relie la rue de la Matteau à la Résidence Autonomie notamment le soir du feu d'artifice.

- Mme LAUNAY, Conseillère municipale, signale que des chemins auraient besoin d'être rechargés en pierre. La commission Voirie se réunira prochainement pour faire un état des lieux complet.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 20.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

Mme Martine GEORGET

Le Maire,
M. Sébastien THIROUARD

